

Édito

La directive européenne du 23 octobre 2000 définit la politique communautaire de l'eau. Jusqu'à présent l'édifice réglementaire européen dans le domaine de l'eau était complexe, de nombreuses directives coexistaient. Le gouvernement devrait arrêter un projet de loi sur l'eau transcrivant cette Directive avant l'été 2004.

Conformément à la Directive Cadre, un état des lieux du bassin Rhône Méditerranée Corse doit être élaboré. Les structures locales sont amenées à participer, au cours de séminaires techniques, à l'élaboration de cet état des lieux. L'implication des gestionnaires locaux est très importante car l'état des lieux permettra d'établir par la suite des objectifs de résultats à atteindre pour tous les milieux (objectif 2015 : bon état des milieux aquatiques). En effet la Directive fixe des objectifs ambitieux, accompagnés d'une obligation de résultat et d'échéanciers précis, en terme d'état des milieux aquatiques. Le PNR Verdon, à travers ses élus et sa chargée de mission, est donc amené à participer à l'élaboration de cet état des lieux pour le bassin versant du Verdon. Une journée de travail a ainsi eu lieu le 8 septembre à Vinon-sur-Verdon, et le projet d'état des lieux sera débattu lors de la prochaine réunion de la Commission géographique "Durance" en février.

INF'EAU VERDON

Partageons notre rivière...

Édité par le Parc naturel régional du Verdon dans le cadre du S.A.G.E. Verdon. N°2 - Mars 2004.

CONNAISSANCE DU BASSIN VERSANT

Une étude globale conduite par le PNR a conduit à l'élaboration d'orientations de gestion et d'un plan d'actions pluriannuel sur tout le bassin versant du Verdon. De prochains numéros de cette lettre permettront de présenter les résultats par sous bassins (Haut, Moyen, Bas Verdon) ou par thématique (qualité des eaux, gestion des crues...). Voici dès à présent quelques éléments généraux du diagnostic du bassin versant.

Dans son ensemble, le bassin versant du Verdon présente de très nombreux atouts, mais un fonctionnement très spécifique et marqué par son artificialisation.

Contraintes

- Importance des rejets divers (eaux usées, décharges...) très concentrés en certains points du bassin versant
- Modifications lourdes du régime hydraulique par la gestion des retenues.
- Impact des activités humaines de loisir sur le milieu naturel dans certains tronçons sur-fréquentés
- Extrême saisonnalité des usages (estivaux à l'aval de Beauvezet, pointe hivernale sur la haute vallée)
- Multiples cloisons entre les différents territoires du bassin versant, soit naturelles (tarissement estival de l'Artuby et du Jabron), soit artificielles (barrages, seuils).

Atouts et richesses

- Paysages et sites exceptionnels, encore très naturels et qui exercent une très forte attraction
- Milieux naturels très préservés, avec des espèces végétales et animales patrimoniales, dont la préservation est un enjeu important
- Potentiel énergétique très important, mis en valeur par les cinq barrages formant la chaîne EDF
- Stockage de près d'un milliard de m³ d'eau, permettant d'assurer l'approvisionnement régional via la SCP



Photos Maison Régionale de l'eau

L'analyse effectuée dans le cadre de l'état des lieux du Verdon a mis en évidence, malgré les contraintes et l'extrême artificialisation du milieu, une bonne qualité générale de la rivière et de ses affluents. Les thèmes principaux devant être abordés dans le S.A.G.E. ont été identifiés (voir page suivante), et des actions concernant tout le bassin versant ont été définies (protections inondation, entretien de la végétation des berges, améliorations de l'assainissement...).

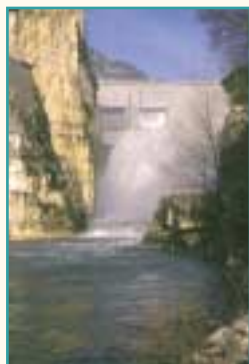


INSTALLATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU VERDON

Le 5 septembre a eu lieu à Castellane, présidée par M. le Sous-Préfet, la réunion d'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Verdon.

Cette assemblée, véritable « parlement de l'eau » du bassin versant, est composée à 50 % d'élus, 25 % de représentants d'usagers et 25 % de représentants de l'Etat. Elle sera chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Verdon, dans un esprit de large concertation. Tous les enjeux et problèmes identifiés sur le bassin versant seront traités :

Photo J.GAGNEPAIN



- Dans le cadre de la chaîne hydro-électrique Durance Verdon, amélioration de la gestion des débits et des matériaux solides, et de la gestion du risque inondation.

Photo Maison Régionale de l'eau



- Amélioration de la qualité des eaux (usage baignade, alimentation en eau potable...).

Photo C.FEUGET



- Préservation et valorisation du patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes.

- Conciliation des activités touristiques liées à l'eau et de la préservation des milieux.



Les membres de la C.L.E. ont un rôle essentiel de « relais de l'information » à jouer : en effet ils siègent en tant que représentants (de plusieurs communes, d'un groupe d'usagers...), font connaître les travaux de la C.L.E., et font remonter vers la C.L.E. les attentes et préoccupations des habitants du bassin versant.

Cette première réunion a permis de rappeler à tous les acteurs l'intérêt du SAGE, et les enjeux prioritaires pour le Verdon : cette procédure de « décentralisation » permettra aux acteurs locaux de définir eux-mêmes, ensemble, une politique de gestion de l'eau assurant un compromis entre préservation des milieux aquatiques et satisfaction des différents usages économiques et touristiques. Une fois approuvé, ce document à portée réglementaire sera opposable à l'administration, qui devra le prendre en compte pour toutes ses décisions dans le domaine de l'eau. La CLE examinera la cohérence de tous les projets d'aménagement avec les préconisations du SAGE.

Élaboration du S.A.G.E.

La C.L.E. élaborera le S.A.G.E., elle mènera les négociations sur chaque thème et validera les différentes phases d'avancement.

Les réflexions sur chaque thème, le travail technique, la préparation des décisions de la C.L.E., seront menées au sein de commissions thématiques. Trois commissions thématiques se mettront en place pour le Verdon :

Commission 1 : fonctionnement physique et biologique, patrimoine naturel.

Cette commission travaillera sur l'entretien des rivières, les transports solides, la protection contre les crues et les érosions, les habitats piscicoles, la préservation des milieux.

Commission 2 : qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Elle abordera l'amélioration de la qualité (assainissement, rejets divers), la protection de la ressource, la mise en place d'un Observatoire de l'Eau.

Commission 3 : débits et usages.

Cette commission s'occupera de l'amélioration du fonctionnement des grands aménagements (débits réservés, éclusées, marnages...), de la gestion des crues (consignes de crue des grands ouvrages, gestion du risque inondation), de la gestion des étiages.

I N T E R V I E W

M. Dominique JOUBERT, Maire de Vinon-sur-Verdon, Vice-Président du PNR, a été élu Président de la C.L.E.

Son rôle sera primordial, pour organiser et dynamiser la C.L.E., être à l'écoute des attentes, convaincre et jouer le rôle de conciliateur...

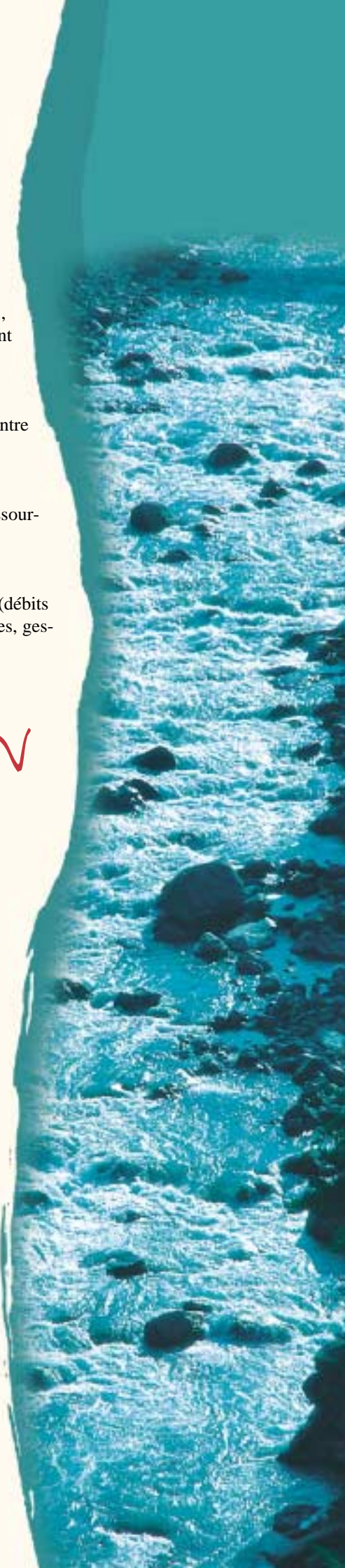
Cette fonction demandera beaucoup d'implication, pourquoi avoir accepté cette Présidence ?

« J'ai toujours vécu au bord du Verdon, j'aime cette rivière. J'ai vécu la construction des barrages, j'ai connu les ponts engloutis et le village des Salles à jamais disparu, j'ai aussi bien connu les crues dévastatrices que le manque d'eau dans le lit après la construction des barrages. Je connais les difficultés auxquelles sont confrontés les élus pour que la réalisation des travaux d'entretien et d'aménagement de notre rivière soit compatible avec les lois et règlements en vigueur. C'est vous dire si je suis un usager impliqué dans la gestion et l'utilisation de cette eau du Verdon depuis très longtemps, et si je suis convaincu de la nécessité d'une gestion commune de notre Verdon. »

Quelle plus-value attendez vous du S.A.G.E. pour le Verdon ?

« La gestion de l'eau est très complexe, pour diverses raisons : elle implique un grand nombre d'acteurs (collectivités locales, Etat, usagers, acteurs économiques, associations...), elle s'exerce à de multiples échelles géographiques (Europe, Etat, grands bassins hydrographiques, Région, Départements, Communes), elle nécessite d'appréhender des connaissances multiples souvent très techniques, enfin la gestion par bassin versant ne correspond pas forcément aux circonscriptions administratives (pour le Verdon par exemple, le SAGE concerne 69 communes et 4 départements).

Le SAGE, document de planification élaboré en concertation avec les différents acteurs concernés et doté d'une véritable portée juridique, apportera par rapport à cette complexité une véritable plus-value pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de notre bassin versant. Il permettra de régler les conflits d'usages, de fixer ensemble des objectifs (de débit, de qualité...), et de définir les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. »



LE FORUM DE L'EAU



Suite au premier numéro de Inf'Eau Verdon, un habitant d'Allemagne-en-Provence nous a interrogé sur la gestion du risque inondation dans les communes. Voici quelques éléments de réponse...

Pour connaître les risques présents sur votre commune, il suffit de s'adresser à la Mairie qui dispose d'un DCS (document communal synthétique) qui décrit les risques connus, d'un document d'urbanisme (PLU) qui reprend les zones soumises à risque, et parfois d'un PPR, ce qui est le cas d'Allemagne-en-Provence (plan de prévention des risques).

Les PPR sont de la compétence de l'Etat. Ils sont prescrits par Arrêté préfectoral. Ils réglementent l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis (de l'interdiction de construire à la construction sous certaines conditions). Les objectifs d'un PPR sont :

- De ne plus accroître le nombre de constructions et aménagements nouveaux en zone vulnérable,
- De réduire la vulnérabilité de ceux qui sont déjà réalisés en zone exposée,
- De ne pas aggraver les risques ni en provoquer de nouveaux.

Sur le bassin versant du Verdon, les risques d'inondation ou de désordres liés à des crues sont présents de trois manières :

- Risques de dommages liés à la submersion d'ouvrages de protection et entraînant l'inondation. Ce type de problématique est présent en quelques sites vulnérables bien identifiés (par exemple traversée d'Allemagne par le torrent de Tartavel, aval Colmars, digue de Beauzezer, traversées Gréoux et Vinon...),
- Risques liés au fonctionnement physique de la rivière (évolution des fonds ou des berges pouvant entraîner des dégâts sensibles aux installations riveraines) : par exemple Jabron, Castellane, Gréoux, Vinon...,
- Risques de submersion d'infrastructures « légères » de type camping, qui peuvent être gérés par la mise en place de systèmes d'alerte (aval de Castellane, Quinson, Gréoux...).



Inondation d'un camping
Photo C.PEUGET



Dégâts suite à la crue de 1994



Parc naturel régional du Verdon
Domaine de Valx - BP 14
04360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél. 04 92 74 68 00
Fax. 04 92 74 68 01

Contact : Corinne GUIN
Chargée de mission eau
E-Mail : cguin@parcduverdon.fr

Le cas du Colostre :

Sur le bassin versant du Colostre, les risques d'inondation sont importants en certains points localisés (Riez, Allemagne). Les crues torrentielles des affluents y sont souvent très brutales, avec des transports solides associés importants et des agglomérations mal protégées.

L'étude du schéma global de gestion du Verdon, réalisée en vue de l'élaboration du S.A.G.E., a préconisé la réalisation d'une étude détaillée du débouché du ravin de Tartavel à Allemagne : analyse détaillée des risques, recherche de solutions d'amélioration réalistes compatibles avec l'état actuel de l'urbanisation.

Pour en savoir plus, sites internet à consulter :

Site de la DIREN Paca (Direction Régionale de l'Environnement) : www.paca.environnement.gouv.fr
Sites du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable : www.environnement.gouv.fr ; www.prim.net

